



DREAL Auvergne- Rhône-Alpes
Service CIDDAE
Pôle AE (site de Lyon)
5 place Jules Ferry
69 453 Lyon Cedex 6

Objet : Demande d'examen au cas par cas pour évaluation environnementale dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VERNIOZ (38)

Réf. : M.T / E.D.

Monsieur le Préfet,

La commune s'est engagée dans une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme, afin de réorganiser son développement au plus près des centralités, de préserver les espaces agro-naturels et en particulier la continuité écologique de la Varèze, de maintenir des emplois sur la commune, en compatibilité avec les orientations du SCoT des Rives du Rhône.

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-995 du 23 août 2012, je sollicite votre avis au titre des élaborations et révisions des documents d'urbanisme soumis à « l'examen au cas par cas », défini à l'article R.104-28 à R.104-33 du Code de l'Urbanisme, afin d'apprécier la nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet.

Cette demande est formulée après le débat relatif aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables qui s'est déroulé le 30 mars 2017 en séance du Conseil Municipal.

Afin de vous apporter des éléments d'information sur le projet et son contexte, je vous prie de trouver ci-joint la fiche d'examen au cas par cas complétée et ses annexes correspondant au projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le bureau d'études ayant travaillé sur le projet ainsi que moi-même sommes à votre disposition pour fournir tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Marc TRAYNARD

